



## Jugement le dimanche

-----  
Par Rina

Bonjour

Mon fils est mineur il est en garde à vue et la police m'a appelé en me disant que il sera jugé ce jour un dimanche est ce possible ? Pas plus de détails de la police et affaire pour stup, merci pour vos réponses

Cordialement

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

C'est possible. Ce serait une comparution immédiate prévue à l'article 395 du code de procédure pénale.